

VICTIME

VOUS VOULEZ EN PARLER,
ÊTRE ÉCOUTÉ

VOUS ÊTES CONVOQUÉ
DEVANT LE TRIBUNAL

VOUS SOUHAITEZ FAIRE
VALOIR VOS DROITS

VOUS SOUHAITEZ
OBTENIR RÉPARATION

VOUS NE SAVEZ PAS
COMMENT SOLLICITER
L'AIDE D'UN AVOCAT

L'AGAVIP vous apporte
gratuitement son **aide**

L'AGAVIP-Médiations est une association loi 1901, créée en 1983, reconnue d'intérêt général, agréée par le Ministère de la Justice.

L'AGAVIP-Médiations a pour objet l'information juridique, la prise en charge sociale et psychologique des victimes d'infractions par des professionnels et gratuitement.

L'AGAVIP-Médiations est active sur l'ensemble du département.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'association, suivre son actualité, rendez-vous sur notre site internet et les réseaux sociaux :



agavipmediations.fr



Agavip-Médiation



@Agavip30

UNE VOIE NOUVELLE: LA JUSTICE RESTAURATIVE

Vous n'avez pas pu vous exprimer pendant la procédure ou lors de l'audience. Vous n'avez pas obtenu les réponses aux questions que vous vous posiez. Vous n'avez peut-être pas pu avoir de procès, par exemple, parce que les faits étaient prescrits ou parce que l'auteur n'a pas pu être identifié.

L'AGAVIP-Médiations vous propose une justice différente dans le cadre de rencontres restauratives. La loi du 15 août 2014 prévoit que la victime d'une infraction peut se voir proposer une mesure de justice restaurative à toute étape de la procédure.

Il existe plusieurs types :

- Rencontres entre personnes victimes et personnes auteures
- Médiations restauratives avec l'aide d'un tiers, etc ...

La participation à ces rencontres est volontaire. Elle fait l'objet d'une préparation et d'un accompagnement psychologique et nécessite de l'auteur la reconnaissance des faits. Elle s'effectue sous couvert de l'autorité judiciaire avec des personnes qualifiées.

La Justice Restaurative ne remplace pas la justice pénale. Elle en est le complément.

Si vous êtes intéressés :

[Service Justice Restaurative](#)

1, rue Raymond Marc
30000 Nîmes

Tél : 04.66.29.26.25

[Mail :](mailto:justicerestaurative30@orange.fr)
justicerestaurative30@orange.fr

Contact et lieux de permanences :

AGAVIP-Médiations

1 rue Raymond Marc
30000 Nîmes
Tél : 04.66.29.18.38
agavipmediations@orange.fr
(Du lundi au vendredi)

Palais de Justice de Nîmes (Bureau d'Aide aux Victimes)

Boulevard des Arènes
30000 Nîmes
Tél : 04.66.76.48.81
bav.tgi-nimes@justice.fr
(Du lundi au vendredi)

Palais de Justice d'Alès (Bureau d'Aide aux Victimes)

3 Place Henri Barbusse
30100 Alès
Tél : 04.34.24.60.08

Commissariat de Police de Nîmes

Rue Pierre Gamel
30000 Nîmes
Tél : 04.66.27.30.00

Maison de la Justice et du Droit de Bagnols-sur-Cèze

41 rue Marc Sangnier
30200 Bagnols-sur-Cèze
Tél : 04.66.39.65.15

Maison de la Justice et du Droit de Nîmes

19 Place Pythagore
30900 Nîmes
Tél: 04.66.23.73.90

Maison de Justice et du Droit de Vauvert

310 Rue Émile Zola, Résidence
«La Salicorne»
30600 Vauvert
Tél : 04.66.88.88.40

Unité Médico-judiciaire du CHU Carêmeau (Nîmes)

Place du Pr Robert Debré
30029 Nîmes
Tél : 04.34.03.46.02

Point d'accès au droit d'Aigues-Mortes

1 Boulevard Gambetta
30220 Aigues-Mortes
Tél : 04.66.80.63.43

Point d'accès au droit du Vigan

CIAS Hôtel de la Condamine
13 Avenue Emmanuel d'Alzon
30120 Le Vigan
Tél : 04.67.42.72.21



**Aide aux victimes
Justice Restaurative
Médiation**